

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 76 (1931)
Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

graduée en mètres, et le règlement de combat pour l'infanterie compte les distances en pas. On se représente le gâchis qui doit en résulter dans la direction du tir. On constate d'ailleurs de singulières contradictions. Tandis que le maniement du fusil est simplifié, le règlement soviétique ne connaissant plus que l'arme en badoulière et le garde-à-vous l'arme au pied, des formations compliquées subsistent, du genre des anciens carrés pour la défense contre les attaques de cavalerie !

Il est arrivé à plus d'une reprise, dans l'histoire militaire de la Russie, que les chefs supérieurs négligeant certains détails d'instruction indispensables, le commandement subalterne, au cours même du combat, a redressé les lacunes de l'instruction. L'initiative, l'audace, la foi de l'ancien corps d'officiers ont triomphé de l'inertie et des fautes du commandement supérieur, ainsi que du manque de préparation technique et de l'insuffisant outillage de l'armée. L'officier de la nouvelle formation actuelle est-il de taille à continuer la tradition ? Une réponse à cette question serait prématurée, l'armée rouge n'ayant fourni jusqu'à présent aucune preuve qui vaille d'être notée, en dehors de la guerre civile où l'art militaire a été réduit aux formes les plus élémentaires, avec un personnel commandant recruté au hasard des événements. Les rares apologies de l'armée rouge se bornent à s'extasier devant elle en affirmant qu'elle est une armée nouvelle, sans définir exactement ce que l'on doit entendre par là. La réalité est qu'elle est assujétie à la politique. A part cela, on ne voit pas en quoi elle aurait un caractère original. Elle semble plutôt être à la remorque de créations d'autrui mal digérées, survivance adultérée de l'ancienne armée impériale.

INFORMATIONS

La réforme militaire. — Nous résumons le programme du Département militaire fédéral relatif aux travaux de réorganisation de l'armée qu'il a résolu d'entreprendre. On se rappelle que la commission familièrement dite « des rognures » l'a encouragé à se livrer à cette étude, sans attendre les conclusions auxquelles elle serait conduite par celle qu'elle poursuit de son côté. Quand donc le

Département militaire invoque « l'esprit dans lequel ces questions sont posées et la conscience avec laquelle le problème doit être étudié », il ne dit rien qui ne soit doré et déjà justifié par la façon dont le travail a été introduit.

Le Département militaire fédéral pose en fait que rien ne saurait être changé aux traditions qui sont le fondement de nos institutions militaires : le service militaire général et obligatoire, et le principe des milices. Inutile d'insister sur ce point de départ ; on n'entendra pas beaucoup de voix discordantes pour le contester.

Mettre l'armée en mesure de remplir sa mission plus rationnellement et si possible plus économiquement, tel est le but de la réforme. « Même au point de vue économique, écrit le Département, il faut exiger que l'armée dispose de ce qui lui est nécessaire, car tout l'argent consacré à une défense nationale insuffisante serait dépensé en pure perte. « Il serait imprévoyant, autant qu'inexcusable de la part du peuple et de ses représentants d'envoyer au feu des soldats insuffisamment préparés et mal commandés, simplement pour pouvoir s'accorder un peu plus de confort en temps de paix. »

Le Département observe que toute réorganisation profonde d'une armée la met, jusqu'à ce que cette réorganisation ait déployé ses effets, dans un état d'affaiblissement relatif ; il convient dès lors de s'efforcer de créer une œuvre durable, surtout quand il s'agit d'une armée de milices où l'effet de la réorganisation se fait sentir moins rapidement que dans une armée permanente.

Passant au côté pratique du problème, le Département doit se préoccuper de fournir à l'armée tout ce dont elle a besoin pour remplir sa mission, effectifs en hommes et en chevaux, matériel, instruction. « C'est sur la base de ces enquêtes que l'importante question de la réorganisation doit être traitée. La question de l'administration militaire sera examinée en liaison avec la réorganisation de l'armée. Tout le problème doit être étudié en fonction du rôle que l'armée sera appelée à jouer en temps de guerre ; mais les questions que nous venons d'énumérer, notamment celles de l'instruction et de l'administration, se rapportent avant tout au service du temps de paix. Le cas de guerre, le service actif ainsi que les questions connexes, au premier rang desquelles nous plaçons celle de la situation et des attributions du général en cas d'occupation des frontières, que nous entrions ou non en guerre, doivent faire l'objet d'un examen particulier. »

Il faut ensuite rechercher, expose le Département, l'application des réformes envisagées. C'est un autre problème à élucider. L'en-

semble pose une soixantaine de questions que le colonel-commandant de corps Roost est invité à résoudre en rédigeant un avant-projet de revision. Il est autorisé, naturellement, à s'adjoindre, d'entente avec le Département militaire, les collaborateurs à la compétence desquels il lui est utile de recourir. « Il tiendra la commission de défense nationale au courant de ses travaux et restera en contact étroit avec elle. Toutes les innovations qui auront une répercussion sur les dépenses, par rapport à la situation actuelle, feront l'objet de calculs comparatifs. Le résultat de cette étude fondamentale sera alors soumis à une commission, qui présentera un projet définitif. Lorsque ce projet aura été revu par les instances compétentes, notamment par la commission de défense nationale, le Département militaire le soumettra au Conseil fédéral. Enfin, les Chambres seront saisies du projet de loi.

» Le programme fait nettement ressortir la volonté de réaliser partout des économies, comme aussi la nécessité de la défense nationale sous la forme du service militaire obligatoire. Le Département militaire s'inspire à cet effet de deux principes fondamentaux, savoir la ferme volonté d'épargner au pays toute dépense inutile et le sentiment de la responsabilité en matière de sécurité des frontières. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Maréchal Foch : *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918*. Tome premier, gr. in-8 de XXIX/281 p. avec 18 gravures et 12 cartes. Tome second, LVIII/330 avec 26 gravures et 4 cartes. Paris 1931, Librairie Plon. Prix : les deux vol. 60 fr. français.

Quiconque tient à lire un récit vivant, point détaillé mais complet tout de même, des campagnes au front d'occident de 1914-1915 et de 1918, et qui désire, en outre, se faire une idée précise des exigences du commandement en chef des armées d'une coalition, ne saurait mieux faire que d'étudier les *Mémoires* du maréchal Foch. Leur lecture est très instructive, sous une forme aisée. Ils ont été publiés pour servir à l'histoire de la guerre de 1914-1918. C'est absolument exact. Et si nous ajoutons que ce n'est pas seulement à l'histoire de cette guerre qu'ils peuvent servir, mais, préventivement, à celle des guerres que l'avenir laisse entrevoir, et qui risquent d'éclater, malgré tous les désirs contraires, guerres de coalition dans un monde plus ou moins fédéralisé par la Société des Nations, nous affirmerons derechef l'intérêt de leur étude.

Le premier tome conduit de la droite alliée du front d'occident,